

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du [date d'édiction de la nouvelle orfo] sur la formation professionnelle initiale de

Maçonne / Maçon avec certificat fédéral de capacité (CFC)

du [date d'élaboration et de signature du plan de formation par l'Ortra, cf. p. 10 du présent document]
en cas de révision partielle du plan de formation (état le...) [date d'élaboration et de signature de la feuille de modification par l'Ortra]

N° de la profession 51008

Table des matières

1. Introduction	3
2. Bases de la pédagogie professionnelle	4
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles.....	4
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle	5
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom).....	5
2.4 Collaboration entre les lieux de formation	6
3. Profil de qualification	7
3.1 Profil de la profession	7
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles	9
3.3 Niveau d'exigences de la profession.....	10
4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation	11
Domaine de compétences opérationnelles a: Préparation des travaux de construction confiés	11
Domaine de compétences opérationnelles b: Soutenir et exécuter les travaux de construction confiés	17
Domaine de compétences opérationnelles c: Donner des instructions relatives aux travaux de construction confiés et surveiller ces derniers	30
Domaine de compétences opérationnelles d: Communiquer et collaborer avec les différentes parties prenantes.....	35
Élaboration	38
Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité	39
Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	40
Glossaire	46

Liste des abréviations

AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
CI	Cours interentreprises
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
LFPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
[OFEV	Office fédéral de l'environnement]
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
[OFSP	Office fédéral de la santé publique]
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
[SECO	Secrétariat d'État à l'économie]
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
[Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents]

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité¹ de la formation professionnelle initiale de maçonne et maçon sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

PROJET

¹ voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 10 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de maçonne /maçon CFC.

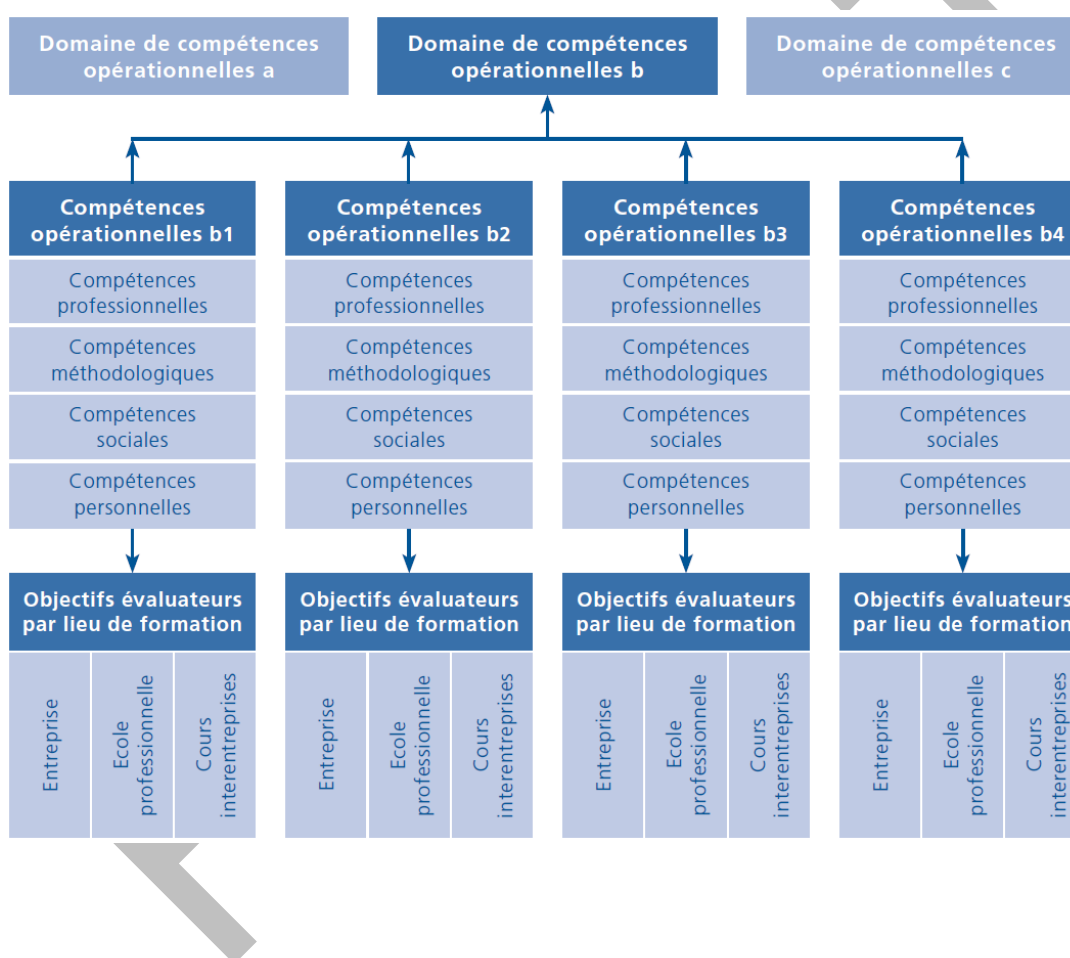
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de maçonne / maçon CFC. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation



Exemple: Domaine de compétences opérationnelles b: «Secondar et exécuter les travaux de construction confiés»

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine de compétences opérationnelles a «Préparation des travaux de construction confiés» regroupe par exemple six compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les maçonnes/maçons aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle



2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Les maçonnes/maçons restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. a5ep1: Ils connaissent les principales directives de stockage de matériaux de construction. (C1)
C2	Comprendre	Les maçonnes/maçons expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. b4ep3a: Ils décrivent comment procéder à l'installation des mesures de sécurisation, d'étayage et de renforcement. (C2)
C3	Appliquer	Les maçonnes/maçons mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles.

		d2en4: Ils appliquent les règles en vigueur pour la communication et la collaboration avec les collègues de travail et les supérieurs hiérarchiques. (C3)
C4	Analyser	Les maçonnes/maçons analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. c1en7: Ils vérifient la clarté de leurs instructions et les précisent le cas échéant. (C4)

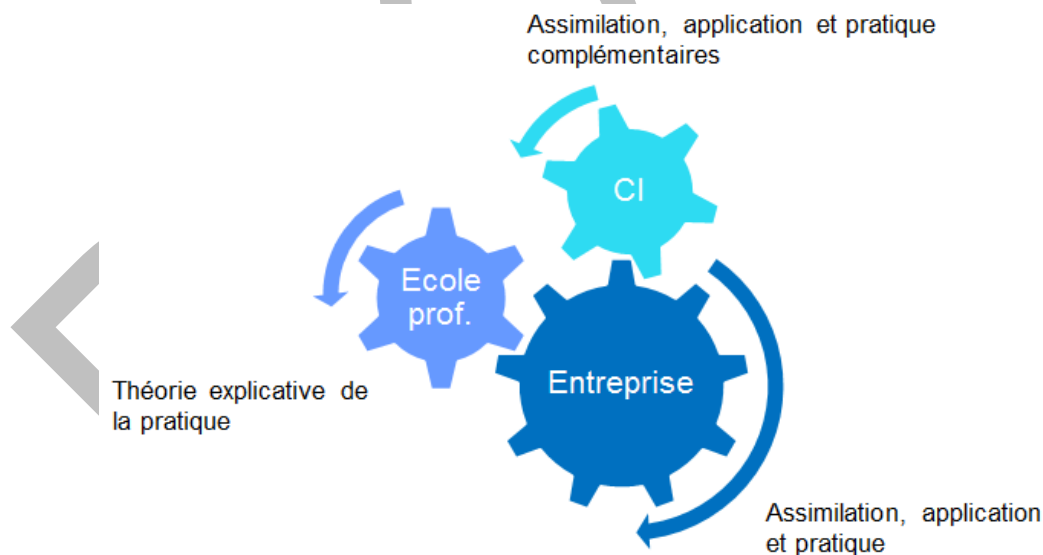
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il indique les qualifications que les maçonnes / maçons doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

3.1 Profil de la profession

Les maçonnes et maçons CFC travaillent de manière polyvalente dans des entreprises de construction de secteurs et de tailles différents. Ils réalisent divers travaux de construction, notamment la préparation et la sécurisation des chantiers, les travaux de mensuration et d'implantation, les travaux de bétonnage, la réalisation de maçonneries ainsi que l'entretien du matériel de l'entreprise. Dans ce cadre, ils procèdent à la préparation du travail dans leur zone en veillant à respecter les prescriptions relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé et de l'environnement.

Domaine d'activité

Les maçonnes et maçons CFC travaillent pour des institutions publiques ainsi que pour des particuliers ou des entreprises. Ils œuvrent principalement dans le bâtiment et le génie civil. Dans le domaine du bâtiment, ils aident à la construction d'immeubles résidentiels, de centres commerciaux, d'écoles et de bâtiments industriels. Ils effectuent également des travaux dans le domaine de la transformation, de la rénovation et d'assainissement intérieur et extérieur. Dans le domaine du génie civil, ils travaillent sur les systèmes de canalisation et les ponts du réseau routier. Ils travaillent avec des collègues dans la zone de travail, communiquent avec les fournisseurs et les artisans tiers et discutent des différentes tâches et décisions avec leurs supérieurs hiérarchiques.

Principales compétences opérationnelles

Les maçonnes et maçons CFC s'informent auprès de leur supérieur hiérarchique et sur la base des plans de construction sur les travaux qui leur ont été confiés. Ils mettent en place et sécurisent la zone de travail conformément aux dispositions. Ils respectent les bases d'exécution et les mesures de protection relatives à la sécurité au travail et à la protection de la santé et de l'environnement.

Les maçonnes et maçons CFC soutiennent leur supérieur hiérarchique sur le chantier et effectuent les travaux de construction confiés de manière autonome. Ils créent des ouvrages de maçonnerie et des éléments en béton à l'aide des coffrages et armatures correspondants. Ils déplacent des éléments de construction préfabriqués et s'occupent des travaux d'isolation et d'étanchement d'éléments de construction conformément au mandat. En plus de la construction, ils sont également responsables de la démolition d'éléments de construction. Ils réalisent des travaux simples de terrassement, de canalisation et de pose de conduites selon les instructions.

Dans les zones de travail confiées, les maçonnes et maçons CFC attribuent des travaux simples à leurs collègues. Ils surveillent la réalisation des travaux et élaborent des rapports pour les travaux réalisés.

Les maçonnes et maçons CFC travaillent avec différentes parties prenantes. Ils veillent à une bonne collaboration et abordent des conflits internes de manière constructive.

Les maçonnes et maçons CFC appliquent des méthodes de travail appropriées dans l'exécution et l'instruction au quotidien. Ils développent avec rigueur leurs compétences professionnelles ainsi que leurs connaissances de la planification du temps. Ils s'intéressent aux nouveautés et mettent en œuvre les changements de manière ciblée en adoptant une attitude proactive.

Exercice de la profession

Les maçonnes et maçons CFC réalisent des travaux allant de l'aménagement du chantier jusqu'à l'exécution des travaux dans la zone de travail confiée. Ils travaillent en extérieur et en intérieur. Ils réalisent les travaux devant être effectués en extérieur en toute saison et par tous les temps. En revanche, ils travaillent souvent à l'intérieur des bâtiments pour les transformations et les rénovations. Les tâches des maçonnes et maçons CFC sont variées, requièrent une capacité d'organisation, une réflexion systémique et de l'endurance. Ils travaillent de manière autonome ou en équipe, et se coordonnent régulièrement avec leurs supérieurs hiérarchiques.

Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

Dans leur domaine de compétences, ils garantissent la mise en œuvre de mesures de protection de l'environnement sur le chantier. Ils veillent ainsi à ce que le sol, l'air et l'eau ne soient pas pollués par des émissions ou des déchets. Ils organisent sous tous les aspects possibles leur quotidien professionnel de sorte à utiliser au mieux les ressources et contribuent à une économie circulaire performante. Ils se renseignent sur les changements et les nouveaux développements survenant dans le secteur de la construction et mettent en œuvre en continu les changements prévus lors de leurs travaux.

Culture générale

La culture générale comprend les compétences de base nécessaires pour s'orienter dans sa propre vie et dans la société ainsi que pour relever les défis d'ordre privé ou professionnel.

PROJET

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles→					
a	Préparation des travaux de construction confiés	a1: Lire les plans de construction	a2 Aménager et sécuriser les zones de chantier conformément aux prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé	a3: Vérification des travaux de construction en termes de nouveautés dans le domaine des matériaux de construction et des procédés, préparation des travaux	a4: Réaliser des croquis pour les travaux de construction	a5: Contrôler et entreposer l'inventaire et les matériaux de construction	a6: Mettre à disposition les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction
b	Seconder et exécuter les travaux de construction confiés	b1: Arpenter et piqueter la zone de travail dans le cadre de situations simples	b2: Se déplacer sur le chantier en toute sécurité	b3: Éliminer les déchets de chantier de manière écologique et sûre	b4: Sécuriser, étayer et renforcer les éléments de construction	b5: Déconstruire les éléments de construction	b6: Réaliser des travaux simples de terrassement, de canalisation et de pose de conduites
		b7: Exécuter des travaux de coffrage, d'armature et de bétonnage sur les éléments de construction	b8: Réaliser des ouvrages de maçonnerie	b9: Réaliser des éléments construction de travaux à base de mortier, les étanchéifier et les isoler	b10: Installer et utiliser de simples systèmes ouverts d'épuisement des eaux	b11: Déplacer des éléments de construction préfabriqués	
c	Donner des instructions relatives aux travaux de construction confiés et surveiller ces derniers	c1: Attribuer de simples tâches dans la zone de travail confiée	c2: Surveiller les travaux simples dans la zone de travail confiée	c3: Nettoyer et entretenir les éléments de l'inventaire	c4: Réaliser des croquis pour les travaux de construction	c5: Discuter des travaux réalisés en équipe et améliorer les processus de travail et les propres compétences	
d	Communiquer et collaborer avec les différentes parties prenantes	d1: Contribuer à la collaboration au sein de différentes équipes sur le chantier	d2: Obtenir et partager des informations concernant les travaux de construction	d3: Aborder de simples conflits sur le chantier			

3.3 Niveau d'exigences de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

PROJET

4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Domaine de compétences opérationnelles a: Préparation des travaux de construction confiés		
Compétence opérationnelle a1: Lire les plans de construction		
Les maçonnes et maçons recueillent et lisent les plans de construction analogiques et numériques requis pour les travaux confiés. Ils planifient la manière de procéder pour les travaux confiés à l'aide des plans. Ils définissent les exigences en termes de personnel, de ressources et de matériel. Ils clarifient les doutes avec leur supérieur. Après l'étude des plans, ils passent en revue leurs réflexions avec le supérieur hiérarchique et prennent des mesures correctives le cas échéant.		
Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a1en1 Avant l'exécution des travaux, ils se procurent activement les plans de construction nécessaires aux travaux auprès de leur supérieur hiérarchique. (C3)	a1ep1 Ils expliquent les principaux éléments des plans de construction simples ou plans numériques pour les différents projets de construction. (C2)	a1ci1 Ils mettent à disposition les informations nécessaires à l'exécution des travaux. (C2)
a1en2 Ils planifient la manière de procéder dans les travaux confiés à l'aide des différents plans de construction. (C4)	a1ep2 Ils expliquent la manière de procéder pour les processus de travail définis. (C2)	a1ci2 À l'aide de différents plans de construction, ils planifient la manière de procéder pour les différents travaux. (C4)
a1en3 Ils définissent les attentes envers les employés, les ressources et le matériel à l'aide des plans de construction. (C4)	a1ep3a Sur la base de plans de construction et de moyens auxiliaires relatifs à des objets simples, ils calculent la quantité de matériaux de construction ou de matériaux auxiliaires requis. (C3) a1ep3b Sur la base de plans de construction exigeants, ils calculent la quantité de matériaux de construction ou de matériaux auxiliaires requis. (C3)	a1ci3 À l'aide de différents plans de construction, ils établissent les ressources nécessaires aux travaux confiés. (C3)
a1en4 Ils clarifient immédiatement les questions en suspens concernant leur domaine de travail avec leur supérieur hiérarchique. (C3)		
a1en5 Après étude des plans, ils passent en revue avec le supérieur hiérarchique les réflexions menées et prennent des mesures correctives		

Compétence opérationnelle a2: Aménager et sécuriser les zones de chantier conformément aux prescriptions en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

Les maçonnes et maçons aménagent et sécurisent des zones de chantier. Pour ce faire, ils commandent les ressources de sécurité nécessaires. Ils tiennent compte des conditions locales et respectent les impératifs de sécurité au travail et de protection de la santé ainsi que les directives, normes et exigences techniques. Ils contrôlent l'aménagement et la sécurisation du chantier concernant le respect des instructions et veillent régulièrement aux risques et aux infractions aux règles. Les maçonnes et maçons corrigent les problèmes de sécurité de manière autonome ou en concertation avec le supérieur hiérarchique. Dans tous les cas ils informent le supérieur hiérarchique s'ils constatent que des prescriptions, normes et exigences n'ont pas été respectées. En outre, les maçonnes et maçons soutiennent leurs collègues et leurs supérieurs dans les travaux d'échafaudages et de mise en place de systèmes de protection contre les chutes.

Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours inter-entreprises
a2en1 Ils se procurent activement toutes les informations pertinentes sur le mandat, les impératifs de sécurité au travail, de protection de la santé, de protection de l'environnement et relatifs aux lieux. (C3)	a2ep1 Ils connaissent les points importants pour accepter un mandat. (C1)	a2ci1 Ils analysent les dangers potentiels et modifient l'organisation des travaux et de la sécurité au travail en conséquence. (C4)
a2en2 Ils se renseignent au préalable sur les ressources internes de l'entreprise disponibles sur le chantier. (C2)		
a2en3 Ils commandent toutes les ressources internes nécessaires à la mise en place et la sécurisation d'une zone de chantier. (C3)	a2ep3 À l'aide de plans de construction, ils calculent les ressources requises. (C3)	
a2en4 Ils contrôlent régulièrement la présence d'éventuels risques dans une zone de chantier et prennent des mesures correspondantes. (C4)	a2ep4 Ils décrivent la mise en place et la sécurisation adaptées et conformes d'un chantier y compris les prescriptions. (C2)	a2ci4 Ils s'occupent de l'aménagement complet d'une zone de chantier y compris la sécurisation et la signalisation conformément aux normes. (C3)
a2en5 Ils mettent en place et sécurisent une zone de chantier conformément aux dispositions et normes. (C4)		a2ci5 Ils vérifient l'aménagement et la sécurisation d'une zone de chantier dans le respect des dispositions et des normes et prennent des mesures appropriées. (C4)
a2en6 Ils vérifient l'aménagement et la sécurisation d'une zone de chantier dans le respect des dispositions et des normes et prennent le cas échéant des mesures correctives de manière autonome ou en concertation avec le supérieur hiérarchique. (C4)		

Compétence opérationnelle a3: Vérification des travaux de construction en termes de nouveautés dans le domaine des matériaux de construction et des procédés, préparation des travaux

Les maçonnes et maçons s'informent auprès de leur supérieur hiérarchique sur les évolutions et innovations relatives aux matériaux de construction et aux processus de travail et les discutent. Ils évaluent les effets sur leur quotidien sur le chantier et prennent les mesures nécessaires pour la mise en œuvre avec leur supérieur hiérarchique. Les maçonnes et maçons contrôlent l'exécution des travaux, y compris les changements et innovations, et en tirent des conclusions pour les futurs projets avec leur supérieur hiérarchique.

Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a3en1 Avant d'exécuter une tâche, ils se renseignent sur les prescriptions, normes et exigences de construction. (C2)	a3ep1 Ils expliquent les principales prescriptions techniques, normes, matériaux, constructions et exigences du secteur de la construction dans leur zone de travail. (C2)	
a3en2 Ils se procurent (activement) des informations sur les changements et les nouveautés dans la construction. (C3)	a3ep2 À l'aide de ressources courantes, ils s'informent sur les innovations dans le secteur de la construction. (C3)	
a3en3 Ils appliquent activement toutes les règles de la construction dans leurs travaux respectifs. (C3)		
a3en4 Ils appliquent systématiquement toutes les prescriptions, normes et exigences de construction nécessaires. (C3)		
a3en5 Si nécessaire, ils discutent des mesures ou moyens auxiliaires ciblés permettant de garantir le respect des prescriptions, normes et exigences lors de l'exécution des travaux. (C3)		
a3en6 Ils informent immédiatement leur supérieur hiérarchique en cas de non-respect d'éventuelles prescriptions, normes et exigences. (C3)		
a3en7 Ils intègrent les changements et les nouveautés dans la construction dans les travaux confiés en collaboration avec leur supérieur hiérarchique. (C3)	a3ep7a Ils résument les informations relatives aux nouveaux fournisseurs, aux travaux de déplacements et aux applications. (C2) a3ep7b Ils expliquent les comportements courants pour faire face aux changements dans une entreprise. (C2)	
a3en8 Ils utilisent activement de nouvelles technologies et nouveautés du secteur de la construction. (C3)		

a3en9 Ils contrôlent les exigences de construction après l'exécution des travaux et informent immédiatement la personne compétente. (C4)		
a3en10 Ils contrôlent l'exécution des travaux, y compris les effets des changements et innovations sur l'exécution, et en tirent des conclusions pour de futurs projets en collaboration avec leur supérieur hiérarchique. (C4)		

Compétence opérationnelle a4: Réaliser des croquis pour les travaux de construction		
Les maçonnes et maçons réalisent des croquis et des dessins d'éléments de construction à la main ou au moyen d'outils numériques. Ils définissent le niveau de détail et expliquent le croquis de manière adaptée à leur interlocuteur. Ils complètent le croquis ou le dessin ou font des modifications nécessaires le cas échéant.		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a4en1 Ils représentent des éléments de construction à l'échelle à l'aide de croquis à main levée ou de dessins techniques. (C3)	a4ep1a Dans les plans donnés et constructions concrètes, ils identifient les informations selon les règles de l'art. (C3) a4ep1b Ils analysent les plans et constructions définis selon les règles de l'art. (C3)	a4ci1 Ils représentent un élément de construction fidèle à l'échelle à l'aide de croquis à main levée ou de dessins techniques nécessaires. (C3)
a4en2 Ils déterminent le niveau de détail en fonction des exigences, des croquis et des dessins existants. (C4)		
a4en3 Ils réalisent les croquis ou dessins à la main des outils techniques. (C4)	a4ep3a À la main et à l'aide des outils techniques courants, ils font des croquis compréhensibles d'éléments de construction, d'extraits de construction, de constructions auxiliaires et de situations de chantier. (C4) a4ep3b À la main et à l'aide des outils techniques courants, ils font des croquis compréhensibles d'éléments de construction, d'extraits de construction ou de constructions auxiliaires exigeants et de situations de chantier. (C4)	
a4en4 Ils transmettent de façon traçable les croquis et dessins au destinataire correspondant avec toutes les indications nécessaires. (C3))		a4ci4 Ils expliquent les croquis à l'équipe. (C2)

a4en5 Ils apportent les modifications nécessaires aux croquis et dessins sur demande du destinataire. (C3)		a4ci5 Ils évaluent le niveau de détail, la clarté et l'exhaustivité de leurs croquis et apportent des modifications le cas échéant. (C3)
---	--	---

Compétence opérationnelle a5: Contrôler et entreposer l'inventaire et les matériaux de construction		
<p>Les maçonnes et maçons s'informent sur le matériel d'exploitation et les matériaux de construction livrés pour leur mandat et établissent une liste du matériel. Ils vérifient ensuite leurs calculs de la quantité de matériel. Ils planifient l'utilisation correcte sur le chantier et mettent à disposition le matériel d'exploitation et les matériaux de construction livrés. Après l'achèvement des travaux, ils retournent les petits engins, outils et autres instruments. Après les travaux, ils vérifient leur fonctionnement et signalent tout matériel d'exploitation manquant ou d'éventuels défauts à la personne responsable.</p>		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours inter-entreprises
a5en1 Ils entreposent les matériaux de construction selon les prescriptions, les processus de l'entreprise, les fiches techniques, les fiches de sécurité et les indications du supérieur hiérarchique. (C3)	a5ep1 Ils connaissent les principales directives de stockage de matériaux de construction. (C1)	
a5en2 Ils préparent le lieu de stockage conformément aux plans et aux conditions de stockage. (C3)	a5ep2 Ils expliquent le stockage des différents matériaux de construction conformément aux directives de stockage. (C2)	
a5en3 Ils contrôlent la quantité et la qualité des matériaux livrés à l'aide des listes de commande. (C3)	a5ep3 Ils expliquent le contenu et la pertinence des commandes et des bons de livraison. (C2)	
a5en4 En cas d'écarts constatés au niveau des matériaux de construction livrés, ils en informent leur supérieur hiérarchique. (C4)		
a5en5 S'ils constatent des entreposages non conformes, ils corrigent immédiatement la situation et en informent le supérieur hiérarchique le cas échéant. (C3)		

Compétence opérationnelle a6: Mettre à disposition les éléments de l'inventaire et les matériaux de construction		
<p>Les maçonnes et maçons entreposent les matériaux de construction conformément aux règles d'entreposage, aux processus de l'entreprise et aux instructions du supérieur hiérarchique. Ils préparent le lieu d'entreposage conformément aux plans et aux caractéristiques spécifiques. Les maçonnes et maçons reçoivent les livraisons des matériaux de construction et en contrôlent la quantité et la qualité à l'aide de la liste de commande. Ils discutent d'éventuels écarts concernant la quantité et la qualité avec leur supérieur hiérarchique. S'ils constatent un entreposage non conforme, ils corrigent la situation et consultent le supérieur hiérarchique si nécessaire.</p>		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours inter-entreprises
a6en1 Ils s'informent en détail sur le matériel d'exploitation et de construction requis pour le mandat. (C3)		
a6en2 Ils établissent une liste du matériel de tous les matériaux et outils nécessaires, y compris l'équipement nécessaire à l'application des mesures de sécurité et de protection de la santé et de l'environnement. (C3)	a6ep2 Ils calculent à l'aide de moyens auxiliaires courants les besoins en matériaux et inventaire dans le cadre de travaux de construction définis. (C3)	a6ci2 Ils préparent les listes du matériel avec tous les matériaux et outils nécessaires pour les différents travaux de construction. (C3)
a6en3 Ils s'informent de la disponibilité et du bon fonctionnement des petits engins et outils nécessaires. (C3)		
a6en4 Ils vérifient les calculs de la quantité de matériel et en discutent avec leur supérieur hiérarchique ou les collaborateurs le cas échéant. (C4)		a6ci4 Ils vérifient la plausibilité de leurs calculs de matériaux, de petits engins et d'outils et apportent des modifications le cas échéant. (C4)
a6en5 Ils commandent le matériel nécessaire. (C3)		
a6en6 Sur demande, ils mettent à disposition en temps voulu les matériaux de construction désirés. (C3)		
a6en7 Ils planifient l'utilisation respective des petits engins et outils nécessaires en concertation avec les collaborateurs ou leur supérieur hiérarchique. (C4)	a6ep7 Ils décrivent l'utilisation, la fonction et la conservation des machines, appareils et outils selon les directives. (C2)	a6ci7 Ils planifient l'utilisation de petits engins et outils pour différents travaux. (C3)
a6en8 Ils fixent de manière autonome les charges telles que les systèmes de coffrage sur l'appareil de transport. (C3)		a6ci8 Avec un spécialiste, ils fixent les charges comme les coffrages. (C3)
a6en9 Après la fin des travaux, ils contrôlent le bon fonctionnement du matériel d'exploitation utilisé. (C4)		a6ci9 Ils contrôlent les petits engins et outils à l'aide d'une liste de contrôle et informent le mandant en cas de dérangements. (C3)

a6en10 Ils signalent à l'interlocuteur compétent le matériel manquant ou les défauts. (C3)		
---	--	--

Domaine de compétences opérationnelles b: Soutenir et exécuter les travaux de construction confiés		
Compétence opérationnelle b1: Arpenter et piqueter la zone de travail dans le cadre de situations simples		
Les maçonnes et maçons organisent des travaux simples d'arpentage et d'implantation conformément aux plans de construction et aux bases de planification et mettent à disposition les outils et les instruments. Ils mesurent les situations simples dans la zone de travail confiée et exécutent les travaux de piquetage correspondants de manière autonome. Ils apportent leur soutien dans les projets complexes. Ils contrôlent les travaux d'implantation avec le supérieur hiérarchique et à l'aide des plans de construction.		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b1en1 Ils organisent des travaux de mensuration et d'implantations simples en tenant compte des plans de construction. (C4)		
b1en2 Ils mettent à disposition les outils et instruments analogiques et numériques nécessaires pour les travaux de mensuration et d'implantation. (C3)		
b1en3 Sur la base des plans de construction et des bases de planification, ils effectuent des travaux d'implantation simples. (C3)	b1ep3 Ils décrivent les mesures et le piquetage dans des situations simples. (C2)	b1ci3a Ils utilisent des moyens auxiliaires, des engins et des outils pour les travaux de mensuration et d'implantation de manière adaptée à la situation. (C3) b1ci3b Ils effectuent les mesures et le piquetage dans des situations simples. (C3)
b1en4 Ils apportent leur aide pour les travaux de mensuration et d'implantation complexes conformément aux instructions de leur supérieur hiérarchique. (C3)		
b1en5 Ils contrôlent avec soin les travaux d'implantation en collaboration avec le supérieur hiérarchique et à l'aide des plans de construction. (C4)		b1ci5 Ils contrôlent leurs travaux de piquetage et prennent des mesures correctives le cas échéant. (C4)

Compétence opérationnelle b2: Se déplacer sur le chantier en toute sécurité

Dans tous les travaux, les maçonnes et maçons respectent les impératifs de sécurité au travail et de protection de la santé et de l'environnement. Ils s'informent auprès de leur supérieur et lors des réunions de chantier sur les prescriptions concernant les travaux qui leur sont confiés. Ils organisent les outils et les activités nécessaires à la mise en œuvre de mesures de sécurité et de protection de la santé et de l'environnement sur le lieu de travail et portent l'équipement de protection individuelle nécessaire. Ils surveillent en permanence la mise en œuvre des mesures de sécurité et de protection sur le chantier et prennent les mesures appropriées pour corriger les risques potentiels et les lacunes de sécurité.

Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours inter-entreprises
b2en1 Ils s'informent activement sur les impératifs de sécurité au travail et de protection de la santé (listes de contrôle SUVA) et de protection de l'environnement et les appliquent dans tous les travaux. (C3)	b2ep1 Ils expliquent les prescriptions relatives à la sécurité au travail et la protection de la santé et de l'environnement. (C2)	b2ci1 Ils appliquent les instructions des fabricants concernant la sécurité au travail et à la protection de la santé conformément au mode d'emploi ou les fiches techniques sur la sécurité. (C3)
b2en2 Ils organisent toutes les activités et les moyens auxiliaires nécessaires à la mise en œuvre des mesures de sécurité et de protection de la santé sur le lieu de travail. (C3)	b2ep2 Ils connaissent toutes les activités nécessaires et les moyens les plus importants pour la mise en œuvre des mesures de sécurité et de protection de la santé individuelles et générales sur le lieu de travail. (C1)	
b2en3 Ils portent l'équipement de protection individuelle conformément aux instructions d'utilisation et aux instructions de travail et de manière adaptée à la situation. (C3)		b2ci3 Ils contrôlent l'intégralité de l'équipement de protection individuelle pour les travaux à effectuer. (C3)
b2en4 Ils vérifient les dangers potentiels et les lacunes de sécurité sur leur chantier et au sein de leur équipe en temps voulu et prennent des mesures correspondantes. (C4)	b2ep4a Ils expliquent les sources de danger sur leur chantier de manière détaillée. (C2) b2ep4b Ils dessinent les sources de danger potentielles à l'aide de plans. (C4)	b2ci4 Ils analysent les dangers potentiels et adaptent leur organisation de travail et la sécurité au travail en conséquence. (C4)
b2en5 Ils vérifient régulièrement le respect de la sécurité au travail et de la protection de la santé et de l'environnement et prennent des mesures en conséquence. (C4)		b2ci5 Ils mettent en œuvre les mesures relatives à la sécurité au travail dans les travaux à effectuer. (C3)
b2en6 Ils exécutent le montage d'échafaudages de façade et des dispositifs antichute avec leur supérieur hiérarchique. (C3)	b2ep6 Ils expliquent les consignes générales de l'échafaudage. (C2)	
b2en7 Si nécessaire, ils portent un équipement de protection individuelle antichutes (EPIaC). (C3)		b2ci7a Ils portent l'EPIaC sous la garde d'un spécialiste. (C3) b2ci7b

		Ils appliquent les mesures de sécurité actuelles et futures, le cas échéant avec des spécialistes (C3)
b2en8 Ils utilisent la plateforme élévatrice conformément aux instructions du fabricant, au mode d'emploi et aux directives de l'entreprise. (C3)		b2ci8 Ils utilisent la plateforme élévatrice avec un spécialiste conformément aux directives.
b2en9 Ils appliquent les mesures nécessaires pour assurer la protection d'eux-mêmes et la sécurité de tiers lors de l'utilisation de plateformes élévatrices. (C3)		
b2en10 Ils installent de manière autonome des échafaudages et des dispositifs anti-chute pour les travaux confiés. (C3)		b2ci10 Ils installent de manière autonome ou en équipe des échafaudages et des dispositifs anti-chute adaptés à la situation. (C3)
b2en11 Ils tiennent compte des prescriptions de sécurité et des dispositions relatives aux travaux de préparation et de montage d'échafaudages mobiles et d'échafaudages simples de façade. (C3)	b2ep11a Ils démontrent l'évaluation de la sécurité et de la conformité des échafaudages. (C2) b2ep11b Ils connaissent les dangers potentiels et lacunes de sécurité des échafaudages et dispositifs anti-chute ainsi que les mesures de sécurité correspondantes. (C1)	b2ci11 Ils effectuent les travaux de préparation pour le montage d'échafaudages mobiles et d'échafaudages simples de façade et expliquent les prescriptions et normes correspondantes. (C3)
b2en12 Ils contrôlent les échafaudages et dispositifs anti-chute conformément aux dispositions de sécurité et informent le supérieur hiérarchique le cas échéant. (C4)		b2ci12 Ils contrôlent les échafaudages et signalent d'éventuels défauts au mandant. (C4)

Compétence opérationnelle b3: Éliminer les déchets de chantier de manière écologique et sûre		
<p>Lors de l'exécution des travaux, les maçonnes et maçons s'informent sur les directives particulières en matière de protection de l'environnement et de sécurité au travail et sur les matériaux non déclarés, leur élimination, leur recyclage ou leur réutilisation. Ils trient les déchets de chantier en fonction des exigences du concept d'élimination. Ils vérifient la conformité des travaux aux impératifs environnementaux et relatifs à la sécurité au travail et soutiennent leur supérieur hiérarchique dans la réalisation de mesures correspondantes. Ils signalent le non-respect des réglementations environnementales et relatives à la sécurité au travail à leur supérieur hiérarchique. Ils s'acquittent de leurs travaux de la manière la plus efficace en termes de ressources.</p>		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b3en1 Ils appliquent les prescriptions, mesures et moyens auxiliaires concernant la protection de l'environnement et la sécurité au travail dans leurs travaux. (C3)	b3ep1 Ils connaissent les prescriptions, les mesures et les moyens auxiliaires juridiques concernant la protection de l'environnement et la sécurité au travail. (C1)	b3ci1 Ils respectent toutes les prescriptions et les mesures et utilisent les moyens auxiliaires concernant la protection de l'environnement et la sécurité au travail dans leurs travaux. (C3)
b3en2 Ils font en sorte que les déchets de chantier soient éliminés de manière sûre, dans les règles de l'art et conformément au concept d'élimination du chantier. (C3)	b3ep2 Ils expliquent le recyclage, la réutilisation et l'élimination correcte, écologique et sûre des différents déchets de chantier. (C2)	b3ci2a Ils trient les déchets de manière écologique et sûre conformément aux directives du concept d'élimination. (C3) b3ci2b En cas de matériaux non déclarés, ils se renseignent sur leur élimination et le recyclage corrects. (C3)
b3en3 Ils appliquent des impératifs environnementaux afin d'éviter que les déchets, les produits ou les matériaux de chantier ne polluent le sol, l'eau ou l'air. (C3)	b3ep3 Ils expliquent les mesures pour éviter que les déchets, les produits ou les matériaux de chantier ne polluent le sol, l'eau ou l'air. (C2)	b3ci3 Ils appliquent les mesures pour éviter que les déchets, les produits ou les matériaux de chantier ne polluent le sol, l'eau ou l'air. (C3)
b3en4 Ils vérifient régulièrement le respect de la réglementation concernant la protection de l'environnement et soutiennent leur supérieur hiérarchique à mettre en œuvre les mesures correspondantes. (C4)	b3ep4 Ils expliquent les domaines ayant trait à la protection de l'environnement sur le chantier (C2)	
b3en5 Ils exécutent des travaux de manière efficace en termes d'énergie et de matériaux au moyen de mesures simples. (C3)	b3ep5 Ils expliquent des mesures simples permettant d'économiser de l'énergie et des matériaux au cours de l'exécution des travaux. (C2)	
b3en6 Ils veillent à ce que les mesures prises pour réduire les nuisances sonores soient respectées et prennent des mesures de protection si nécessaire. (C3)	b3ep6 Ils expliquent des mesures simples permettant de réduire les nuisances sonores. (C2)	
b3en7 Ils informent immédiatement leur supérieur hiérarchique en cas de non-respect d'éventuelles prescriptions de protection de l'environnement et de sécurité au travail. (C3)	b3ep7 Ils expliquent les éventuelles conséquences du non-respect d'éventuelles prescriptions de protection de l'environnement. (C2)	

Compétence opérationnelle b4 Sécuriser, étayer et renforcer les éléments de construction

Les maçonnes et maçons s'informent sur les fonctions des éléments porteurs et non porteurs dans le bâtiment. Ils sécurisent, étayent et renforcent les éléments de construction selon les instructions. En tenant compte des aspects de sécurité, ils construisent des sécurisations et des renforcements de structures porteuses et les démontent. Sous instruction, ils exécutent des travaux d'excavation, de coffrage, d'armature et de bétonnage. Les maçonnes et maçons garantissent la liaison de force. Ils vérifient la sécurité structurale et la stabilité de leurs travaux sur les conceptions des bâtiments et en déduisent des mesures de construction correspondantes pour les futurs travaux.

Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>b4en1 Ils se procurent proactivement les informations nécessaires sur le fonctionnement des éléments porteurs et non porteurs dans le bâtiment. (C3)</p>	<p>b4ep1a Ils expliquent la différence entre les éléments ou constructions porteurs et non porteurs. (C2)</p> <p>b4ep1b Ils expliquent les systèmes statiques simples de manière compréhensible. (C2)</p>	
<p>b4en2 Ils mettent en œuvre les prescriptions relatives à la sécurisation, l'étayage et au renforcement. (C3)</p>	<p>b4ep2a Ils expliquent les conceptions des bâtiments adaptées à leur niveau de compétence et les rapports constructifs des éléments de construction sous l'angle de la sécurité structurale et la stabilité. (C2)</p>	<p>b4ci2 En suivant les instructions, ils respectent soigneusement les directives de sécuriser, d'étayer et de renforcer. (C3)</p>
<p>b4en3 Sous instruction, ils construisent des éléments provisoires de sécurisation et de renforcement de structures porteuses et les démontent conformément aux aspects de sécurité. (C3)</p>	<p>b4ep3a Ils décrivent comment procéder à l'installation des mesures de sécurisation, d'étayage et de renforcement. (C2)</p> <p>b4ep3b Ils expliquent les risques et les dangers potentiels liés aux travaux de sécurisation, d'étayage et de renforcement et les mesures de sécurité correspondantes. (C2)</p>	
<p>b4en4 Sous instruction, ils exécutent des travaux complexes d'excavation, de coffrage, de pose d'armature et de bétonnage. (C3)</p>		
<p>b4en5 Ils garantissent une liaison résistante. (C3)</p>		

Compétence opérationnelle b5: Déconstruire les éléments de construction

Les maçonnes et maçons s'informent auprès de leur supérieur hiérarchique sur les travaux de démontage, leur rôle et leurs tâches. Ils planifient les travaux d'exécution, le matériel nécessaire et l'affectation du personnel. Ils coordonnent et dirigent des travaux de démontage simples ou les effectuent conformément aux plans. Ils effectuent également des travaux complexes de démontage selon les instructions. Ils veillent aux mesures de protection pour limiter les émissions et procèdent à l'élimination correcte des éléments de construction démolis. Ils signalent toute substance nocive immédiatement à leur supérieur hiérarchique. Ils contrôlent le déroulement des travaux de démontage et discutent d'éventuelles mesures correctives avec leur supérieur hiérarchique.

Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>b5en1 Ils se procurent de manière proactive toutes les informations nécessaires relatives à la démarche à adopter dans les travaux de déconstruction et à leur rôle et leurs tâches spécifiques auprès de leur supérieur hiérarchique. (C3)</p>		
<p>b5en2 Ils s'informent sur les substances dangereuses que peuvent contenir les éléments de construction et sur les mesures nécessaires pour la protection de la santé et de l'environnement lors des travaux de démolition. (C3)</p>		
<p>b5en3 Sur la base des documents, ils planifient les travaux d'exécution, le matériel nécessaire et l'affectation du personnel pour les travaux de déconstruction confiés en tenant compte des ressources. (C4)</p>		
<p>b5en4 Ils coordonnent et dirigent des travaux de simples avec les collaborateurs de manière autonome. (K5)</p>		
<p>b5en5 Ils exécutent des travaux de déconstruction conformément aux plans disponibles. (C3)</p>	<p>b5ep5a Ils expliquent les méthodes de démolition importantes concernant les matériaux de construction nocifs. (C2)</p> <p>b5ep5b Ils expliquent les principales étapes des travaux de démolition. (C2)</p> <p>b5ep5c Ils expliquent les critères de distinction des éléments et constructions porteurs et non porteurs lors des travaux de démolition. (C2)</p> <p>b5ep5d Ils expliquent les dangers et risques potentiels lors des travaux de démolition. (C2)</p>	<p>b5ci5 Ils effectuent des travaux de déconstruction simples selon les plans disponibles en respectant les directives relatives à la sécurité et aux émissions. (C3)</p>

b5en6 Ils effectuent les travaux de déconstruction complexes sous supervision. (C3)		b5ci6 Ils effectuent des travaux de déconstruction de manière à ce que les matériaux de construction puissent être réutilisés. (C3)
b5en7 Ils mettent en œuvre des mesures de protection de la santé et de l'environnement adéquates pour minimiser les émissions. (C3)		
b5en8 Ils effectuent l'élimination dans les règles de l'art des éléments de construction démolis en concertation avec le supérieur hiérarchique. (C3)	b5ep8 Ils expliquent l'importance d'une déconstruction professionnelle en lien avec une économie circulaire performante. (C2)	b5ci8 Ils effectuent l'élimination d'éléments de construction selon les directives et normes. (C3)
b5en9 Ils informent leur supérieur hiérarchique dès qu'ils découvrent des substances nocives dans les éléments de construction qu'ils doivent traiter. (C3)		b5ci9 Ils décrivent la manière de procéder en cas de soupçon d'éléments de construction contenant des substances nocives. (C2)
b5en10 Ils contrôlent le déroulement des travaux de déconstruction et discutent si nécessaire des mesures correctives correspondantes avec leur supérieur hiérarchique. (C4)	b5ep10 Ils expliquent la manière de procéder dans le contrôle de travaux de déconstruction. (C2)	

Compétence opérationnelle b6: Réaliser des travaux simples de terrassement, de canalisation et de pose de conduites

Les maçonnes et maçons s'informent sur les travaux simples de terrassement, de canalisation et de pose de conduites et les exigences spécifiques auprès de leur supérieur hiérarchique. Ils planifient l'exécution des travaux et informent leur supérieur hiérarchique. Ils coordonnent des travaux d'excavation simples. Les maçonnes et maçons réalisent des travaux d'arpentage et d'implantation à l'aide d'outils analogiques ou numériques. Ils effectuent des travaux simples de terrassement, de canalisation et de pose de conduite de manière autonome, les contrôlent et prennent des mesures correctives approuvées le cas échéant. Ils documentent les mesures correctives et les conclusions pour les futurs travaux et en informent leur supérieur hiérarchique. Après l'achèvement des travaux, ils informent la personne responsable concernant la réception de l'ouvrage.

Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b6en1 Ils se procurent activement tous les plans et informations nécessaires sur les travaux simples de terrassement, de canalisation et de pose de conduites et sur les exigences spécifiques auprès de leur supérieur hiérarchique. (C3)	b6ep1 Ils expliquent les différents systèmes de canalisation évacuation d'eau et des conduites et leurs composants de manière compréhensible. (C2)	
b6en2 Ils planifient l'exécution des travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites confiés et en informent leur supérieur hiérarchique. (C4)	b6ep2 Ils expliquent les procédés de pose des conduites. (C2)	

<p>b6en3 Ils coordonnent et exécutent des travaux d'excavation simples. (C3)</p>		
<p>b6en4 Ils réalisent les travaux de mensuration et d'implantation avec les moyens auxiliaires analogiques ou numériques de manière autonome. (C3)</p>	<p>b6ep4 Ils décrivent les mesures et le piquetage. (C2)</p>	<p>b6ci4 En équipe, ils effectuent des travaux de mensuration et d'implantation en utilisant les moyens auxiliaires, les engins et les outils existants. (C3)</p>
<p>b6en5 Ils exécutent des travaux simples de terrassement, de canalisation et de pose de conduites de manière autonome. (C3)</p>	<p>b6ep5a Ils expliquent les différents travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites de façon compréhensible. (C2)</p> <p>b6ep5b Ils connaissent les points importants de l'ordonnance sur les travaux de construction concernant les travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites. (C1)</p> <p>b6ep5c Ils expliquent les dangers et risques potentiels lors des travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites. (C2)</p> <p>c4ep5d Ils expliquent les différents systèmes d'enceintes de fouilles et les étapes de travail nécessaires dans l'ordre chronologique. (C2)</p>	<p>b6ci5 Ils exécutent des travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites de manière autonome conformément aux plans. (C3)</p>
<p>b6en6 Ils contrôlent les travaux de canalisation, de terrassement et de pose de conduites et initient le cas échéant les mesures correctives acceptées. (C4)</p>	<p>b6ep6a Ils expliquent la manière de procéder dans le contrôle des travaux de canalisation et de pose de conduites. (C2)</p> <p>b6ep6b Ils établissent une liste de contrôle pour le contrôle des travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites. (C3)</p>	<p>b6ci6 Ils contrôlent les travaux de canalisation et de pose de conduites et prennent des mesures correctives le cas échéant. (C4)</p>
<p>b6en7 Ils documentent les mesures correctives ainsi que les conclusions pour des travaux similaires comparables dans le futur et les transmettent à leur supérieur hiérarchique. (C4)</p>		
<p>b6en8 Ils signalent l'accomplissement des travaux de canalisation et de pose de conduites à la personne compétente. (C3)</p>		

Compétence opérationnelle b7: Exécuter des travaux de coffrage, d'armature et de bétonnage sur les éléments de construction		
<p>Les maçonnes et maçons s'informent sur les éléments de construction en béton et leur exécution. Ils réalisent des éléments de construction simples en béton avec les coffrages et les armatures nécessaires conformément aux plans. Ils exécutent des travaux simples de coffrage, d'armature et de bétonnage en équipe. Ils effectuent les travaux de bétonnage de manière autonome, de la pose jusqu'à la cure du béton. Après les travaux de coffrage, ils nettoient les coffrages pour la prochaine utilisation. Ils vérifient si les coffrages, armatures et éléments en béton correspondent aux plans de construction et prennent des mesures correctives le cas échéant en concertation avec le supérieur hiérarchique.</p>		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours inter-entreprises
<p>b7en1 Ils se procurent activement tous les plans et informations nécessaires sur les exigences spécifiques aux éléments en béton à réaliser et à leur réalisation. (C3)</p>		
<p>b7en2 Ils réalisent des éléments de construction en béton avec les coffrages et les armatures nécessaires conformément aux plans. (C3)</p>	<p>b7ep2a Ils connaissent les normes relatives au coffrage et l'enrobage de l'armature. (C1)</p> <p>b7ep2b Ils expliquent les types, les caractéristiques et les modes de fonctionnement des structures en béton coulé sur place et des éléments de construction courants de façon compréhensible. (C2)</p> <p>b7bs2c Ils expliquent les avantages des matériaux de construction alternatifs écologiques. (C2)</p>	
<p>b7en3 Ils effectuent des travaux simples de coffrage, de pose d'armature et de bétonnage avec les collaborateurs participants. (C3)</p>	<p>b7ep3a Ils expliquent les types et modes de coffrage ainsi que leur exécution possibles pour les différents travaux de bétonnage et de béton armé. (C2)</p> <p>b7ep3b Ils connaissent les risques et questions les plus courants concernant la sécurité au travail dans les travaux de bétonnage et les mesures de sécurité correspondantes. (C1)</p> <p>b7ep3c Ils expliquent les bases de la construction, de l'installation et du compactage (hko) durables et conformes aux normes d'éléments de construction en béton armé (C2)</p>	<p>b7ci3 Ils exécutent des travaux de coffrage, d'armature et de bétonnage en équipe et de manière autonome en utilisant les nouveaux matériaux, technologies et méthodes de travail. (C3)</p>
<p>b7en4 Ils effectuent de manière autonome la cure du béton. (C3)</p>	<p>b7ep4 Ils expliquent les effets de la préparation, du matériau, du bétonnage et du traitement ultérieur d'éléments en béton de manière compréhensible (C2)</p>	<p>b7ci4 Ils exécutent la cure des éléments en béton de manière autonome. (C3)</p>

<p>b7en5 Ils mettent à disposition les matériaux nécessaires pour l'exécution des travaux. (C3)</p>	<p>b7ep5a Ils calculent le besoin en matériaux de coffrage, de béton et de ses composants pour des éléments de constructions simples de manière compréhensible et correcte (C3)</p> <p>b7ep5b Ils calculent le besoin en matériaux de coffrage, de béton et de ses composants pour des éléments de construction exigeants de manière compréhensible (C3)</p>	
<p>b7en6 Ils vérifient si les coffrages, armatures et éléments en béton correspondent aux exigences des plans de construction et prennent des mesures correctives le cas échéant en concertation avec le supérieur hiérarchique. (C4)</p>	<p>b7ep6a Ils expliquent la manière de procéder dans le contrôle de coffrages, d'armatures et d'éléments en béton. (C2)</p> <p>b7ep6b Ils établissent les critères de qualité pour le contrôle de coffrages, d'armatures et d'éléments en béton. (C2)</p>	<p>b7ci6 Ils analysent les coffrages, les armatures et les éléments en béton selon les plans de construction correspondants et prennent des mesures correctives le cas échéant. (C4)</p>

Compétence opérationnelle b8: Réaliser des travaux de maçonnerie

À l'aide des plans de construction, les maçonnes et maçons s'informent sur les travaux de maçonnerie à réaliser et clarifient des exigences spécifiques et les ressources disponibles. Ils planifient le déroulement des travaux et mettent à disposition les ressources nécessaires. Les maçonnes et maçons dessinent l'ouvrage de maçonnerie et le réalisent conformément aux plans. Pendant les travaux de construction, ils protègent les éléments de maçonnerie contre les intempéries. Après l'exécution des travaux, ils contrôlent si l'ouvrage de maçonnerie correspond aux plans et prennent des mesures correctives en concertation avec leur supérieur hiérarchique le cas échéant.

Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>b8en1 Ils se procurent activement tous les plans et informations nécessaires sur les travaux de maçonnerie à effectuer, les exigences spécifiques et les ressources disponibles. (C3)</p>	<p>b8ep1a Ils citent les plans nécessaires à la réalisation de travaux de maçonnerie. (C1)</p> <p>b8ep1b Ils expliquent les fonctions et les caractéristiques des différents types de briques pour la maçonnerie, de manière compréhensible (C2)</p> <p>b8ep1c Ils expliquent les fonctions et les caractéristiques des différents éléments de maçonnerie et de construction de manière compréhensible. (C2)</p> <p>b8ep1d Ils expliquent la structure, les fonctions et les caractéristiques des différents types de maçonnerie de manière compréhensible. (C2)</p>	

<p>b8en2 Ils mettent à disposition les ressources nécessaires pour l'exécution des travaux de maçonnerie en temps voulu. (C3)</p>	<p>c6ep2a Sur la base de la documentation simple de maçonnerie, ils calculent la quantité requise de matériaux pour la maçonnerie. (C3)</p> <p>c6ep2b Sur la base de la documentation de maçonnerie exigeante, ils calculent la quantité requise de matériaux de maçonnerie.</p>	
<p>b8en3 Ils planifient les processus de travail pour les travaux de maçonnerie de manière autonome et consultent leur supérieur hiérarchique si nécessaire. (C4)</p>		<p>b8ci3 Ils planifient l'exécution de travaux de maçonnerie complexes dans le respect des impératifs de rentabilité. (C4)</p>
<p>b8en4 Ils s'occupent du traçage relatif aux travaux de maçonnerie complexes et les exécutent conformément aux plans. (C3)</p>	<p>b8ep4a Ils expliquent la manière de procéder dans réalisation d'ouvrages de maçonnerie. (C2)</p> <p>b8ep4b Ils expliquent les risques et les dangers potentiels dans la réalisation d'un ouvrage de maçonnerie et les mesures de sécurité correspondantes. (C2)</p>	<p>b8ci4a Ils s'occupent du traçage de la maçonnerie conformément aux plans. (C3)</p> <p>b8ci4b Ils exécutent les travaux de maçonnerie à l'aide d'outils et matériaux de manière autonome. (C3)</p>
<p>b8en5 Ils protègent à temps et de manière adaptée à la situation les éléments de maçonnerie contre les intempéries. (C3)</p>		<p>b8ci5 Ils montrent comment ils protègent les éléments de maçonnerie contre les intempéries. (C3)</p>
<p>b8en6 Ils vérifient si les travaux de maçonnerie effectués correspondent aux exigences des plans de construction et approprié et prennent des mesures correctives le cas échéant en concertation avec le supérieur hiérarchique. (C4)</p>	<p>b8ep6 Ils expliquent la manière de procéder dans le contrôle des travaux de maçonnerie. (C2)</p>	<p>b8ci6 Ils contrôlent les travaux de maçonnerie et prennent des mesures correctives le cas échéant. (C4)</p>

Compétence opérationnelle b9: Réaliser des éléments construction de travaux à base de mortier, les étanchéifier et les isoler		
<p>Les maçonnes et maçons s'informent sur les travaux de second-œuvre requises et clarifient les exigences spécifiques et les ressources disponibles. Ils planifient les processus de travail selon les plans et en discutent avec leur supérieur hiérarchique le cas échéant. Les maçonnes et maçons mettent à disposition les ressources nécessaires et réalisent des éléments de construction en mortier, étanchéités et isolations de manière autonome. Ils contrôlent l'exécution des travaux de second-œuvre conformément aux instructions et prennent des mesures correctives en concertation avec leur supérieur hiérarchique.</p>		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours inter-entreprises
<p>b9en1 Ils se procurent activement tous les plans et informations nécessaires sur les travaux de second-œuvre confiés, les exigences spécifiques et les ressources disponibles. (C3)</p>	<p>b9ep1a Ils expliquent les plans définis nécessaires pour les travaux de second-œuvre concernés. (C2)</p> <p>b9ep1b Ils expliquent de manière compréhensible la structure et les fonctions des différents travaux de second-œuvre. (C2)</p> <p>b9ep1c Ils expliquent l'importance d'une isolation pour l'efficacité énergétique d'un bâtiment. (C2)</p>	
<p>b9en2 Ils mettent à disposition les ressources nécessaires pour l'exécution des travaux de second-œuvre en temps voulu. (C3)</p>	<p>b9ep2a Ils expliquent de manière compréhensible les matériaux requis et leurs caractéristiques pour les différents travaux de second-œuvre. (C2)</p> <p>b9ep2b Sur la base de documents d'exécution simples, ils calculent la quantité de matériaux pour les travaux de second-œuvre. (C3)</p> <p>b9ep2c Sur la base de documents d'exécution exigeants, ils calculent la quantité de matériaux pour les travaux de second-œuvre. (C3)</p>	
<p>b9en3 Ils planifient les processus de travail pour les travaux de second-œuvre et consultent leur supérieur hiérarchique si nécessaire. (C4)</p>		<p>b9ci3 Ils planifient l'exécution des différents travaux de second-œuvre en respectant les impératifs de rentabilité. (C3)</p>
<p>b9en4 Ils effectuent de manière autonome les travaux de second-œuvre. (C3)</p>	<p>b9ep4a Ils expliquent la manière de procéder dans la réalisation de différents travaux de second-œuvre. (C2)</p> <p>b9ep4b Ils expliquent les risques et les dangers potentiels dans les travaux de second-œuvre et les mesures de sécurité correspondantes. (C2)</p>	<p>b9ci4 Ils effectuent les différents travaux de second-œuvre de manière autonome en utilisant les outils, matériaux et méthodes de travail courants. (C3)</p>

b9en5 Ils vérifient si les travaux de second-œuvre correspondent aux exigences et prennent des mesures correctives le cas échéant en concertation avec le supérieur hiérarchique. (C4)	b9ep5 Ils expliquent la manière de procéder dans le contrôle des travaux de second-œuvre. (C2)	b9ci5 Ils vérifient les travaux de second-œuvre selon les exigences correspondantes et initient des traitements ultérieurs ou des mesures correctives le cas échéant (C4)
---	---	--

Compétence opérationnelle b10: Installer et utiliser de simples systèmes ouverts de rétention d'eau		
À l'aide de listes de contrôle ou de leur supérieur hiérarchique, les maçonnes et maçons installent des systèmes simples de rétention d'eau. Ils respectent les directives en matière de protection de l'environnement et utilisent et contrôlent régulièrement le système de rétention d'eau. S'ils constatent des défauts au système de rétention d'eau, ils prennent les mesures nécessaires de manière autonome ou en concertation avec leur supérieur hiérarchique.		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b10en1 Ils réalisent de simples systèmes ouverts de rétention d'eau de manière autonome à l'aide de listes de contrôle ou, si nécessaire, avec le soutien de leur supérieur hiérarchique. (C3)	b10ep1 Ils connaissent la fonction des différents systèmes de rétention d'eau et de leurs composants. (C1)	
b10en2 Ils tiennent systématiquement compte des contraintes environnementales lors de l'exécution des travaux. (C3)	b10ep2 Ils expliquent les valeurs pH et les dangers potentiels pour l'être humain et l'environnement en cas de dépassement inférieur ou supérieur. (C2)	
b10en3 Ils utilisent et contrôlent régulièrement le système de rétention d'eau. (C3)		
b10en4 Ils rectifient eux-mêmes les défauts et s'adressent à leur supérieur hiérarchique ou un ou une spécialiste le cas échéant. (C3)		

Compétence opérationnelle b11: Déplacer les éléments de construction préfabriqués		
Les maçonnes et maçons s'informent sur le déplacement d'éléments de construction préfabriqués. Ils déplacent les éléments de construction préfabriqués conformément aux impératifs de sécurité. Ils informent leur supérieur hiérarchique en cas de source de danger ou de défauts.		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b11en1 Ils se procurent activement les informations nécessaires sur les éléments de construction préfabriqués et leur déplacement. (C3)	b11ep1 Ils expliquent les propriétés, les fonctions et les applications d'éléments de construction préfabriqués. (C2)	

<p>b11en2 Ils exécutent les travaux de déplacement d'éléments de construction préfabriqués de manière autonome en respectant les consignes de sécurité. (C3)</p>	<p>b11ep2a Ils expliquent la manière de procéder dans les travaux de déplacement d'éléments de construction préfabriqués. (C2)</p> <p>b11ep2b Ils connaissent les dangers potentiels et lacunes de sécurité des éléments de construction préfabriqués ainsi que les mesures de sécurité correspondantes. (C1)</p>	<p>b11ci2a Ils effectuent des travaux de déplacement d'éléments de construction préfabriqués en utilisant les outils, matériaux et méthodes de travail courants. (C3)</p> <p>b11ci2b Ils montrent appliquent les prescriptions de sécurité dans les travaux de déplacement d'éléments de construction préfabriqués. (C3)</p>
<p>b11en3 Ils identifient les défauts visibles aux éléments de construction préfabriqués et les signalent au supérieur hiérarchique. (C3)</p>		<p>b11ci3 Ils contrôlent les éléments de construction préfabriqués quant à d'éventuels défauts et dommages et signalent toute irrégularité à la personne compétente. (C4)</p>

<p>Domaine de compétences opérationnelles c: Donner des instructions relatives aux travaux de construction confiés et surveiller ces derniers</p>		
<p>Compétence opérationnelle c1: Attribuer de simples tâches dans la zone de travail confiée</p> <p>Les maçonnes et maçons s'informent sur les spécifications du projet, l'exécution des travaux et les ressources disponibles. Ils planifient la réalisation des travaux et préparent les tâches partielles pour leurs collaborateurs. Dans l'attribution des travaux, ils tiennent compte des qualifications et des compétences des collaborateurs. Il donnent des mandats et les instructions nécessaires à leurs collaborateurs. Ils clarifient les spécifications et l'objectif journalier et répondent aux questions en suspens. Ils analysent si leurs mandats de travail sont compréhensibles et les précisent si nécessaire. Ils contrôlent l'exécution des travaux par les collaborateurs et prennent des mesures correctives.</p>		
<p>Objectifs évaluateurs Entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs École professionnelle</p>	<p>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</p>
<p>c1en1 Ils s'informent sur les objectifs du mandat, l'exécution des travaux et les ressources disponibles. (C3)</p>	<p>c1ep1a Ils expliquent les points importants de l'attribution complète d'un mandat. (C2)</p> <p>c1ep1b Ils expliquent le contenu de l'attribution complète de travaux partiels. (C2)</p>	
<p>c1en2 Ils planifient l'exécution des travaux, y compris la répartition du travail. (C4)</p>		<p>c1ci2 Ils planifient les travaux à partir des différents mandats en tenant compte des ressources disponibles. (C4)</p>
<p>c1en3 Ils attribuent les tâches partielles confiées aux collègues à affecter en tenant compte des ressources disponibles. (C3)</p>		
<p>c1en4 Ils attribuent de petites tâches partielles à leurs collègues de travail de manière complète et compréhensible. (C3)</p>	<p>c1ep4 Ils formulent des mandats complets et donnent des instructions claires. (C3)</p>	

c1en5 Ils expliquent à leurs collègues de travail les tâches confiées de manière complète et compréhensible. (C3)	c1ep5 Ils formulent comment donner des instructions claires pour l'exécution d'une tâche et les précisent le cas échéant. (C3)	
c1en6 Ils expliquent les spécifications relatives aux tâches partielles. (C2)		
c1en7 Ils vérifient la clarté de leurs instructions et les précisent le cas échéant. (C4)		
c1en8 Ils clarifient l'objectif journalier et les questions en suspens des collègues de travail. (C3)		

Compétence opérationnelle c2: Surveiller les travaux simples dans la zone de travail confiée		
<p>Les maçonnes et maçons s'informent sur les exigences en termes de surveillance de l'exécution des travaux. Ils planifient le calendrier des contrôles et s'informent sur l'état des travaux simples dans la zone de travail confiée. Si les maçonnes et maçons constatent des écarts dans les travaux effectués, ils prennent des mesures dans les situations simples. En cas d'écarts plus importants, ils ordonnent les mesures correspondantes en concertation avec le supérieur hiérarchique. Ils vérifient les mesures modifiées et interviennent s'ils constatent des écarts.</p>		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c2en1 Ils se procurent activement toutes les informations nécessaires sur les exigences à respecter en matière de surveillance des travaux des collaborateurs. (C3)	c2ep1 Ils citent tous les points importants dont ils ont besoin pour surveiller l'exécution des travaux. (C1)	
c2en2 Ils planifient le calendrier des contrôles sur la base des informations et de la documentation reçues. (C4)	c2ep2 Ils établissent déterminent les (moments des) contrôles sur la base de documents reçus et sur la base des calendriers avec des indications de la durée pour un mandat donné. (C3)	
c2en3 Ils s'informent proactivement et auprès des personnes responsables sur l'avancée des travaux à surveiller. (C2)		

c2en4 En cas d'écarts, ils prennent les mesures correctives de manière autonome ou en concertation avec le supérieur hiérarchique. (C4)		c2ci4 À l'aide de moyens auxiliaires appropriés, ils contrôlent les travaux effectués au sein de l'équipe. (C3)
c2en5 Ils vérifient les mesures modifiées et interviennent immédiatement s'ils constatent des écarts lors du contrôle de l'exécution des travaux. (C4)		

<p>Compétence opérationnelle c3: Nettoyer et entretenir les éléments de l'inventaire</p> <p>Les maçonnes et maçons s'informent quotidiennement sur les travaux de nettoyage et de maintenance à effectuer. Ils nettoient et maintiennent le matériel d'exploitation qu'ils ont utilisés conformément aux directives de l'entreprise. Ils garantissent le bon fonctionnement du matériel d'exploitation pendant et après les travaux et prennent des mesures correctives le cas échéant.</p>	
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c3en1 Ils s'informent quotidiennement sur les mesures de nettoyage et d'entretien à réaliser sur le matériel d'exploitation. (C3)	
c3en2 Ils effectuent les travaux de nettoyage et de maintenance simples en respectant les instructions internes à l'entreprise. (C3)	c3ci2 Après l'exécution d'un mandat, ils procèdent à tous les travaux de nettoyage et de maintenance nécessaires de manière autonome en utilisant les moyens auxiliaires correspondants. (C3)
c3en3 Ils contrôlent le bon fonctionnement des petites machines, appareils et outils de manière autonome et prennent des mesures adéquates le cas échéant. (C4)	c3ci3 Ils vérifient le bon fonctionnement de petits engins, appareils et outils conformément aux instructions du fabricant et en informent le mandant le cas échéant. (C3)

<p>Compétence opérationnelle c4: Réaliser des croquis pour les travaux de construction</p> <p>Les maçonnes et maçons s'informent sur les exigences de l'établissement des rapports sur les travaux effectués. Ils recueillent tous les documents et données supplémentaires requis. Ils documentent les prestations de travail, les livraisons de matériel et l'utilisation du matériel à l'aide des outils analogiques ou numériques de l'entreprise. Ils contrôlent leurs rapports et prennent des mesures correctives le cas échéant. Ils transmettent les rapports rédigés au supérieur hiérarchique ou au service compétent.</p>		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c4en1 Ils se procurent activement les informations nécessaires sur les directives de reporting auprès du service compétent. (C3)	c4ep1 Ils connaissent les moyens auxiliaires et prescriptions les plus courants du reporting. (C1)	
c4en2 Ils recueillent tous les documents supplémentaires, indications et données requis. (C2)	c4ep2 Ils citent les principaux documents et données supplémentaires requises pour le reporting complet d'un mandat. (C1)	
c4en3	c4ep3	

Ils documentent de manière analogique ou numérique avec soin et de manière exhaustive les prestations de travail, les livraisons de matériel et l'utilisation du matériel à l'aide des outils utilisés habituellement par l'entreprise. (C3)	Ils expliquent les rapports et les types de rapport de manière compréhensible et claire. (C2)	
c4en4 Ils rédigent des rapports complets, compréhensibles et appropriés. (C3)	c4ep4 À l'aide d'un exemple, ils expliquent les conséquences possibles d'un rapport pas clair ou pas établi dans les délais. (C2)	c4ci4 Ils appliquent les outils analogues et numériques pour l'établissement de rapports de manière adaptée à la situation. (C3)
c4en5 Ils contrôlent les rapports rédigés et prennent des mesures correctives le cas échéant. (C4)	c4ep5 Sur la base d'une situation concrète, ils évaluent l'exhaustivité, la plausibilité et la traçabilité d'un rapport et le complètent le cas échéant. (C3)	
c4en6 Ils transmettent les rapports rédigés au supérieur hiérarchique ou au service compétent. (C3)		

Compétence opérationnelle c5: Discuter des travaux réalisés en équipe et améliorer les processus de travail et les propres compétences

Avec leur équipe, les maçonnes et maçons discutent des travaux de construction réalisés. Ils analysent les processus de travail, la gestion du temps, les méthodes de travail et les résultats. Ils recueillent les retours de l'équipe sur les travaux de construction effectués. Ils documentent les conclusions et proposent des méthodes (techniques) pour améliorer l'exécution des futurs travaux et les propres ressources. S'ils constatent que leurs compétences professionnelles et leur gestion du temps ne sont pas suffisantes, ils discutent d'éventuelles possibilités de perfectionnement et des mesures contre la surcharge avec leur supérieur hiérarchique.

Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle
c5en1 Ils analysent leurs processus de travail, la gestion du temps et les méthodes de travail appliquées dans les travaux de construction et en discutent avec leur équipe. (C4)	
c5en2 Ils demandent proactivement des retours à leur équipe sur leur technique de travail et en déduisent des mesures d'amélioration. (C3)	c5ep2 Ils mettent en œuvre le feed-back concernant le développement de leurs compétences de manière constructive. (C3)

<p>c5en3 Ils planifient régulièrement leurs tâches dans un cadre temporel réaliste. (C4)</p>	
<p>c5en4 Ils appliquent systématiquement et sciemment les techniques d'apprentissage et de travail en fonction des tâches. (C3)</p>	<p>c5ep4 Ils connaissent des outils appropriés aux méthodes d'apprentissage et de travail. (C1)</p>
<p>c5en5 Ils utilisent de façon ciblée des outils appropriés analogiques ou numériques aux techniques d'apprentissage et de travail. (C3)</p>	<p>c5ep5a Ils appliquent les techniques d'apprentissage importantes. (C3)</p> <p>c5ep5b Ils présentent des techniques de travail courantes. (C3)</p>
<p>c5en6 Ils s'informent activement sur les offres de formation continue et d'évolution. (C3)</p>	<p>c5ep6b Ils décrivent la manière de procéder pour rechercher des offres de formation continue. (C2)</p>
<p>c5en7 Ils planifient leurs mesures d'évolution à court et long termes en accord avec le supérieur hiérarchique. (C3)</p>	<p>c5ep7 Ils réfléchissent régulièrement au développement de leurs compétences. (C4)</p>
<p>c5en8 Ils mettent en pratique de manière autonome les connaissances de la sécurité au travail et de la protection de la santé et de l'environnement qu'ils ont acquises dans la formation continue. (C3)</p>	
<p>c5en9 Ils analysent les avantages des mesures d'évolution et partagent leurs réflexions et expériences avec leur supérieur hiérarchique et les autres collaborateurs. (C4)</p>	
<p>c5en10 Ils contrôlent leur emploi du temps et prennent des mesures correctives le cas échéant. (C4)</p>	<p>c5ep10a Ils élaborent des calendriers clairs et orientés vers les ressources. (C3)</p> <p>c5ep10b Ils expliquent les mesures adéquates en cas de surcharge et de manque de temps. (C2)</p>
<p>c5en11 Ils informent immédiatement leur supérieur hiérarchique en cas de surcharge, surmenage ou de manque de temps. (C3)</p>	<p>c5ep11 Ils décrivent les effets des contraintes psychiques et physiques. (C2)</p>
<p>c5ep12 Ils analysent comment leurs processus peuvent être conçus de manière encore plus durable, notamment en ce qui concerne l'écologie ainsi que l'efficacité en matière de ressources et d'énergie. (C4)</p>	

Domaine de compétences opérationnelles d: Communiquer et collaborer avec les différentes parties prenantes		
Compétence opérationnelle d1: Participer à la collaboration au sein de différentes équipes sur le chantier		
Les maçonnes et maçons travaillent dans différentes équipes de chantier. Ils s'informent sur et respectent les usages, les règles de conduite propres à l'entreprise et les pratiques culturelles des membres de l'équipe. Ils sont ouverts aux instructions des supérieurs hiérarchiques et des collaborateurs, soutiennent la coordination des travaux et clarifient les questions en suspens le cas échéant. Ils tiennent compte des différents retours dans les futurs travaux. Ils réfléchissent constamment à la collaboration avec les collègues et les supérieurs hiérarchiques et prennent des mesures correctives pour les futurs travaux cas échéant.		
Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours inter-entreprises
d1en1 Ils s'informent activement sur les usages et règles de conduite spécifiques à l'entreprise ainsi que sur les pratiques culturelles des membres de l'équipe. (C2)	d1ep1a Ils connaissent les aspects les plus importants d'une bonne collaboration au sein de l'équipe. (C1) d1ep1b Ils expliquent les différentes formes de collaboration dans une entreprise de construction et leurs particularités dans la collaboration et la communication. (C2)	
d1en2 Ils respectent en permanence les usages et règles de conduite correspondants lors de travaux réalisés en équipe. (C3)	d1ep2 Ils expliquent les différentes formes de communication au sein de l'équipe. (C2)	d2ci2 Ils réalisent les travaux en équipe et veillent à une communication ciblée. (C3)
d1en3 Ils acceptent les retours positifs et négatifs de manière constructive et se comportent en conséquence. (C3)	d1ep3a Ils connaissent les critères de qualité d'une exécution correcte des travaux. (C1) d1ep3b Ils expliquent la manière de procéder pour donner un feed-back constructif. (C2) d1ep3c Ils donnent du feed-back constructif. (C3)	d2ci3 Ils acceptent les instructions et les retours des mandant-e-s de manière constructive. (C3)
d1en4 Ils réfléchissent aux usages et aux règles de conduite à adopter face à leur supérieur hiérarchique et à leurs collègues de travail et prennent des mesures d'amélioration le cas échéant. (C4)	d1ep4 Ils analysent leur propre comportement et documentent leurs réflexions. (C4)	
d1en5 Ils acceptent les instructions et les retours de la part des supérieurs hiérarchiques et des collègues de travail de manière constructive et les soutiennent dans la coordination des travaux. (C3)		

Compétence opérationnelle d2: Obtenir et partager des informations concernant les travaux de construction

Les maçonnes et maçons s'informent sur la collaboration de toutes les parties prenantes, leur domaine de compétence et le déroulement des travaux. Ils clarifient les particularités et d'éventuelles instructions relatives aux règles en vigueur pour la communication et la collaboration. Ils les respectent lors qu'ils se renseignent sur les travaux de construction ou lorsqu'ils transmettent ces informations aux parties prenantes. Ils communiquent avec leurs interlocuteurs en utilisant un langage approprié. Ils clarifient les questions en suspens et les retours concernant les travaux de construction et formulent des modifications.

Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
<p>d2en1 Ils communiquent de manière appropriée et adaptée avec les parties prenantes. (C3)</p>	<p>d2ep1a Ils expliquent les différentes formes de communication dans les relations avec les parties prenantes externes. (C2)</p> <p>d2ep1b Ils citent les acteurs sur le chantier et leur rôle. (C1)</p> <p>d2ep1c Ils appliquent des techniques et moyens auxiliaires pour améliorer le flux d'information par oral et par écrit. (C3)</p>	
<p>d2en2 Ils s'informent sur la collaboration avec les parties prenantes externes et leurs particularités. (C2)</p>	<p>d2ep2 Ils expliquent la coordination de leurs travaux avec les autres acteurs de la construction. (C2)</p>	
<p>d2en3 Ils renvoient les parties prenantes à leur supérieur hiérarchique en cas de questions qui ne concernent pas leur domaine de compétence. (C3)</p>		
<p>d2en4 Ils appliquent les règles en vigueur pour la communication et la collaboration avec les collègues de travail et les supérieurs hiérarchiques. (C3)</p>		
<p>d2en5 Ils communiquent avec les différents interlocuteurs en utilisant un langage approprié. (C3)</p>		
<p>d2en6 Ils transmettent de manière complète et compréhensible les informations pertinentes aux services compétents. (C3)</p>	<p>d2ep6a Ils appliquent les termes techniques corrects. (C3)</p> <p>d2ep6b Ils appliquent les techniques de communication adéquate dans les travaux de groupe. (C3)</p>	
<p>d2en7 Ils clarifient immédiatement les questions en suspens et retours concernant la poursuite des travaux. (C4)</p>		

<p>d2en8 Ils s'informent activement sur le déroulement des travaux et communiquent des propositions de mesures d'amélioration le cas échéant. (C4)</p>		
--	--	--

<p>Compétence opérationnelle d3: Aborder les conflits simples sur le chantier</p> <p>Les maçonnes et maçons identifient les conflits lors de l'exécution des travaux sur le chantier. Après les travaux, ils s'informent auprès des personnes concernées sur les raisons du conflit. Ils mènent des entretiens pour la résolution du conflit et cherchent des solutions constructives communes pour la future collaboration. Après l'entretien, ils s'informent si le conflit a pu être résolu. S'il n'y a pas de solution, ils font appel à leur supérieur hiérarchique.</p>	
<p>Objectifs évaluateurs Entreprise</p>	<p>Objectifs évaluateurs École professionnelle</p>
<p>d3en1 Ils s'informent auprès des personnes concernées sur les conflits lors de l'exécution des travaux sur le chantier et les raisons de ces conflits. (C3)</p>	<p>d3ep1 Ils expliquent différentes techniques de communication pour résoudre un conflit. (C2)</p>
<p>d3en2 Ils mènent des entretiens de résolution de conflit de manière axée sur la solution et consultent leur supérieur hiérarchique le cas échéant. (C4)</p>	<p>d3ep2 Dans les travaux de groupe, ils appliquent des techniques de communication adéquates pour résoudre les conflits, telles que l'écoute active et les messages à la première personne. (C3)</p>
<p>d3en3 Après l'entretien, ils s'informent si le conflit a pu être résolu. (C3)</p>	

PROO

Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par [l'organisation du monde du travail signataire / les organisations du monde du travail] signataires. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du [date d'édiction de l'Orfo] sur la formation professionnelle initiale de maçonne / maçon avec certificat fédéral de capacité (CFC).

En cas de révision totale Orfo/Plan de formation

[Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.]

[Lieu, date]

[Nom de l'Ortra]

La présidente/Le président

La secrétaire générale/Le secrétaire général

[Prénom, nom]

[Prénom, nom]

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le [date/cachet]

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Règlement du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de <i>Maçonne / Maçon CFC</i>	<p><i>Numérique</i> Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation</p> <p>(www.bvz.admin.ch > Professions A-Z)</p> <p><i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch)</p>
Plan de formation relatif à l'Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de <i>Maçonne / Maçon CFC</i>	SSE / SBV / SSIC
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final, y compris les annexes (grille d'évaluation et, le cas échéant, certificats de performance pour les cours interentreprises et/ou certificats de performance de la formation en pratique professionnelle)	SSE / SBV / SSIC
Dossier de formation	SSE / SBV / SSIC
Rapport de formation	SSE / SBV / SSIC
Coopération entre les lieux de formation - déroulement de la formation en entreprise et à l'école professionnelle	SSE / SBV / SSIC
Programme de formation pour les entreprises formatrices	SSE / SBV / SSIC
Exigences posées à l'entreprise formatrice	SSE / SBV / SSIC
Programme de formation pour les cours interentreprises	SSE / SBV / SSIC
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	SSE / SBV / SSIC
Plan d'études pour les écoles professionnelles	SSE / SBV / SSIC
Règlement d'organisation Commission pour le développement professionnel et de la qualité	SSE / SBV / SSIC

Annexe 2 :

Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper les maçonnes / maçons CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux, pour autant que les mesures d'accompagnement relatives aux questions de prévention suivantes soient respectées:

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base juridique: Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes RS 822.115.2, version du 12 janvier 2022)	
Article, lettre, chiffre	Travaux dangereux (désignation selon la réglementation DEFR RS 822.115.2)
Art. 3 let. a, chiffre 1.2	La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de: 1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes de moins de 16 ans, 2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes de plus de 16 ans et de moins de 18 ans;
Art. 3 let. c chiffres 1,2,3	les travaux qui s'effectuent de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour: 1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
Art. 4 let. c	Les travaux entraînant une exposition à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX,8h de 85 dB(A);
Art. 4 let. d	les travaux effectués avec des outils vibrants ou à percussion avec une exposition aux vibrations main-bras A(8) supérieure à 2,5 m/s ² ;
Art. 4 let. e	les travaux présentant un danger d'électrification, notamment les travaux sur des installations à courant fort sous tension;
Art. 4 let. i chiffre 2	les travaux entraînant une exposition à des radiations ionisantes, notamment à: 2. des rayons ultraviolets d'une longueur d'onde de 200 nm ou moins.
Art. 6. let. a chiffre 5	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/20087, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim8: 5. Sensibilisation respiratoire: H334
Art. 6 let. a chiffre 6	Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/20087, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim8: 6. Sensibilisation cutanée: H317

Art. 6 let. b chiffre 1	Les travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de l'emploi: 1. d'agents chimiques résultant de processus et ne devant pas être classés selon le règlement (CE) no 1272/2008, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, Ochim, mais présentant une des propriétés mentionnées à la let. a, notamment les gaz, vapeurs, fumées et poussières,
Art. 8 let. a chiffre 5	Les outils de travail en mouvement ci-après: 5. Machines de construction
Art. 8 let. a chiffre 9	Les outils de travail en mouvement ci-après: 5. Ponts mobiles
Art. 8 let. b	Les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables; sont notamment visées les zones d'entraînement, de cisaillement, de coupe, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.
Art. 10 let. a	Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur,
Art. 10 let. b	Les travaux dans des espaces restreints, notamment dans des puits et canaux.
Art. 10 let. c	les travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écroulement ou dans les zones de routes ou de voies ferrées non fermées à la circulation,

Travaux dangereux (basés sur les compétences opérationnelles)	Danger(s)	Articles ³¹	Sujets de prévention pour la formation, l'instruction et la surveillance	Mesures d'accompagnement par un professionnel ² en entreprise						
				Formation des apprentis			Instruction de l'apprenti	Surveillance de l'apprenti		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		Permanente	Fréquente	Occasionnelle
Situations sur les chantiers du bâtiment et du génie civil	Dangers de base, p.ex. travaux à proximité des bords de chute, des ouvertures dans les planchers, des fouilles et des terrassements	Art. 10 let. c	<p>Instruction sur les dangers de base:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et protection de la santé sur les chantiers. Pour personnes affectées temporairement à ces travaux (numéro de commande de la Suva: 88217.F) • Faux - correct: Situations sur les chantiers (numéro de commande Suva 11043.F) • Huit règles vitales pour la branche du bâtiment (dépliant Suva, no de commande 84035.F) • Support pédagogique: Huit règles vitales pour la branche du bâtiment (no de commande Suva 88811.F) 	1 ^{re} AA	CI1	–	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA

²Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, version du 12 janvier 2022

			<ul style="list-style-type: none"> • Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics (dépliant Suva, no de commande 84051.F) • Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics. Support pédagogique (no de commande Suva 88820.F) • Didacticiel Suva – Didacticiel: Bâtiment (https://www.suva.ch/de-CH/material/Lern-Lehrmittel/learnprogramm-hochbau) 							
Utiliser des outils à main (pelle, pioche, masse, pilon manuel)	Coupure, écrasement	Art. 8 let. b	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des outils à main (feuillelet de la Suva, no de commande 44015.F) 	1 ^{re} AA	CI 1	–	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA
Utiliser des échelles (échelles portables, escabeau, PIRL)	Chute	Art. 10 let. a et c	<ul style="list-style-type: none"> • Échelles portables. Échelles portables. Échelles simples et échelles doubles (feuillelet Suva, no de commande 44026.F) • Échelles portables (liste de contrôle Suva, no de commande 67028.F) 	1 ^{re} AA	CI 1	–	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction (EPIaC)	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA
Utiliser des échafaudages (échafaudages de façade, échafaudages roulants)	Chute	Art. 10 let. a et c	<ul style="list-style-type: none"> • Liste de contrôle BST Contrôle quotidien d'échafaudages de façade • Échafaudages roulants (liste de contrôle Suva, no de commande 67150.F) 	1 ^{re} AA	CI 1 – CI 4	1 ^{re} AA	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction (EPIaC)	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA
Travaux dans des espaces restreints, notamment dans des puits et canaux lors des travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites	Être heurté ou coincé	Art. 10 let. b	<ul style="list-style-type: none"> • Fouilles et terrassements (liste de contrôle Suva no. 67148.F) 	2 ^e AA		2 ^e AA	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} – 2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF par contre-maître	dès 3 ^e AA
Transport de charges (grue, camion-grue)	Chute de charges Heurter des personnes	Art. 8 let. b Art. 10 let. b	<ul style="list-style-type: none"> • Formation BST: Élingage des charges dans le secteur principal de la construction, y compris la documentation pour le contrôle individuel des acquis. Selon le feuillelet Suva no. 33099.F • Règles vitales pour l'élingage de charges • Porter un casque • Porter des chaussures de sécurité • Sortir de la zone à risques lors des transports de charges par grue 	1 ^{re} AA	CI 1	1 ^{re} AA	Instruction théorique et démonstration pratique par le professionnel de l'entreprise. Attention: pour cette formation, le contrôle individuel des	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA

							acquis pour l'élimination de charges est obligatoire (Formation conformément au feuillet Suva no. 33099.f).			
Utiliser la plateforme élévatrice	Chute de personnes de la plateforme élévatrice, basculement de la plateforme élévatrice, coincement de personnes entre la plateforme élévatrice et des objets fermes (par ex. des parties de bâtiments), blessures liées à la chute d'objets	Art. 8 let. a chiffre 9	<ul style="list-style-type: none"> Plateformes élévatoires PEMP 1re partie: planification sûre (liste de contrôle Suva, no. De commande 67064/1.F) Plateformes élévatoires PEMP 2e partie: contrôles sur site (liste de contrôle Suva, no. De commande 67064/2.F) Formation de base pour la catégorie 3a selon SN EN 280 	2 ^e AA	CI 4	-	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise (Formation de base pour la catégorie 3a selon SN EN 280)	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA
Petits appareils à fonctionnement électrique (scie circulaire de chantier, foreuse, meuleuse d'angle, scie à table, tronçonneuse à pierre fixe)	Décharge électrique, amputations, blessures diverses	Art. 4 let. e Art. 8 let. a chiffre 5	<ul style="list-style-type: none"> Électricité sur les chantiers (liste de contrôle Suva, no de commande 67081) Machines électriques portatives (liste de contrôle Suva, no de commande 67092.F) Le travail à la scie circulaire de chantier (feuillet Suva, no de commande 44014.F) Le DDR peut vous sauver la vie (feuillet Suva, no de commande 44068.F) 	1 ^{re} AA	CI 1	-	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA
Petits engins fonctionnant au carburant (plaque vibrante, rouleau à guidage manuel, dameuse, marteau-piqueur, tronçonneuse à pierre portable)	Retournement, renversement coupure, écrasement Chocs et vibrations	Art. 4 let. d Art. 8 let. a chiffre 5	<ul style="list-style-type: none"> Petits engins de chantier (liste de contrôle Suva, no de commande 67039.F) Vibrations au poste de travail (liste de contrôle Suva, no de commande 67070.F) 	1 ^{re} AA	CI 1	-	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA
Se trouver à proximité de machines de chantier	Être renversé ou écrasé	Art. 8 let. b	<ul style="list-style-type: none"> Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics (no de commande Suva 84051.F) Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics. Support pédagogique (no de commande Suva 88820.F) 	1 ^{re} AA	CI 1	-	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA
Manutention manuelle de charges	Dommages à l'appareil en mouvement	Art. 3 let. a chiffres 1 et 2 Art. 3 let. c	<ul style="list-style-type: none"> Soulever et porter correctement une charge (feuillet Suva, no de commande 44018.F) 	1 ^{re} AA	CI 1	-	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA
Rayons UV (non ionisants)	Effets climatiques nocifs (rayonnement solaire)	Art. 4 let. i	<ul style="list-style-type: none"> Travailler par fortes chaleurs sur des chantiers à l'extérieur (liste de contrôle Suva, no de commande 67135.F) 	1 ^{re} AA	CI 1	-	Démonstration et application pra-	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à	ARF, par con-	dès 3 ^e AA

		chiffre 2	<ul style="list-style-type: none"> • BST Info: Protection contre les coups de chaleur et rayonnement UV • Chaudement recommandé en période de canicule! (Conseils de sécurité Suva, no de commande 84027.F) 				tique par le professionnel de l'entreprise	la fin de l'instruction	tre-maître	
Exposition au bruit	Lésions auditives	Art. 4 let. c	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau de niveaux sonores: Industrie du bâtiment (Suva, no de commande 86208.F) • Utiliser correctement les protecteurs d'ouïe • BST Info: Porter des protecteurs d'ouïe (Insérer lien dès qu'il est disponible) • Utilisation de l'EPI (protecteurs d'ouïe) 	1 ^{re} AA	CI 1	–	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA
Être en contact avec des matériaux de construction	Lésions cutanées (eczéma du ciment), Lésions de l'œil Atteinte respiratoire	Art. 6 let. a chiffres 5, 6 Art. 6 let. b	<ul style="list-style-type: none"> • Eczéma du ciment (liste de contrôle Suva, no de commande 67030.F) • Demi-masques de protection respiratoire contre les poussières (feuillelet Suva, no de commande 66113.F) • BST Info Protection des yeux • Trois conseils pour des mains saines (dépliant Suva, no de commande 84033.F) • Instruction et directives selon fiche de données de sécurité • Utilisation EPI selon fiche de données de sécurité 	1 ^{re} AA	CI 1	1 ^{re} – 3 ^e AA	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA
Être en contact avec des substances dangereuses	Intoxications et lésions cutanées, troubles respiratoires	Art. 6 let. a chiffres 5, 6 Art. 6 let. b	<ul style="list-style-type: none"> • Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir (brochure Suva, no de commande 11030.F) • Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment: tout sauf anodins (feuillelet Suva no de commande 44013.F) • BST Info Protection des yeux • Trois conseils pour des mains saines (dépliant Suva, no de commande 84033.F) • Instruction et directives selon fiche de données de sécurité • Utilisation EPI selon fiche de données de sécurité • L'étiquette et les fiches de données de sécurité sont un élément central de la formation. • Identification des catégories de danger des produits chimiques et des voies d'exposition sur le lieu de travail (orale, cutanée et inhalative). • Obligation et responsabilité de l'apprenti en matière de sécurité et de protection (moyens de prévention technique, EPI, sécurité des tiers). • Conditions de travail SECO 710.245.f « Protection de la santé pour l'utilisation des produits chimiques en entreprise » 	1 ^{re} AA	CI 1	1 ^{re} – 3 ^e AA	Démonstration et application pratique par le professionnel de l'entreprise	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA

Travaux en hauteur / Travaux avec l'équipement de protection individuelle contre les chutes (EPIaC)	Chute	Art. 8 let. a chiffre 9, Art.10 let. a et c	<ul style="list-style-type: none"> Huit règles vitales pour la branche du bâtiment (dépliant Suva, no de commande 84035.F) Support pédagogique: Huit règles vitales pour la branche du bâtiment (no de commande Suva 88811.F) Formation EPIaC (avec attestation de formation) 	1 ^{re} AA	CI 1	1 ^{re} AA	Les apprentis n'ont le droit de séjourner sur des postes de travail en hauteur que si ceux-ci sont sécurisés ou après réussite de la formation EPIaC (avec attestation de formation)	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction (EPIaC)	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA
Importants travaux de déconstruction	Chute et être touché par des objets	Art.10 let. a et c	–	–	–	–	Les apprentis ne sont pas affectés à ces travaux	–	–	–
Travaux d'excavation, de fouille, d'échafaudage et de sécurisation	Ensevelissement	Art. 10 let. c	<ul style="list-style-type: none"> Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics (dépliant Suva, no de commande 84051.F) Neuf règles vitales pour le génie civil et les travaux publics. Support pédagogique (no de commande Suva 88820.F) 	1 ^{re} AA	CI 1	–	Démonstration, instruction et accompagnement pratique par un professionnel	1 ^{re} -2 ^e AA jusqu'à la fin de l'instruction	ARF, par contre-maître	dès 3 ^e AA

Légende: CI: Cours interentreprises; EP: École professionnelle;

Abréviations : ARF: Après la formation; EPI: Équipement de protection individuel; BR: Brochure; LC: Liste de contrôle; AA année d'apprentissage

Cadre européen des certifications (CEC)

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs Etats membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr⁴.

Compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

Cours interentreprises (CI)*

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

Domaine de compétences opérationnelles

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

Domaines de qualification*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** Le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.

⁴ RS 412.10

- **Domaine de qualification «culture générale»:** Ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale.⁵ Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

Dossier de formation*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

Enseignement des connaissances professionnelles

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

Entreprise formatrice*

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

Lieux de formation*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérence dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)

Une orfo régleme notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

Organisation du monde du travail (Ortra)*

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

⁵ RS 412.101.241

Partenariat sur la formation professionnelle*

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

Personne en formation*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

Plan de formation

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est élaboré et signé par l'Ortra/les Ortra.

Procédure de qualification*

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'orfo correspondante.

Profil de qualification

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

Rapport de formation*

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

Responsables de la formation professionnelle*

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprenti-e-s, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs/formatrices actives dans les entreprises formatrices, formateurs/trices pour les cours interentreprises, enseignant-e-s de la formation initiale scolaire, expert-e-s aux examens.

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle que sont les cantons et les organisations du monde du travail, le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

Travail pratique individuel (TPI)

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

Travail pratique prescrit (TPP)*

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans l'orfo (points d'appréciation et durée de l'épreuve).